

La déplorable situation actuelle du patrimoine religieux catholique français



À la suite de l'anéantissement du patrimoine religieux catholique français

(<https://ripostelaique.com/laneanissement-du-patrimoine-religieux-catholique-francais.html>) du fait de malversations publiques ou privées, il apparaît nécessaire d'en appréhender d'autres aspects conduisant à ces graves dérives compromettant le patrimoine religieux catholique français.

La France dispose depuis plusieurs siècles d'un très important nombre d'abbayes, de cathédrales, de chapelles, de couvents, d'écoles, d'églises, d'hôpitaux, d'instituts, de monastères, de palais épiscopaux et archiépiscopaux, de prieurés, de séminaires, d'universités et d'autres établissements religieux divers; cela s'imposait car la France était le royaume du Fils aîné de l'Église le roi légitime très chrétien, lieutenant de Dieu en France.

Hélas, la Révolution et la République ont déchristianisé les Français à partir de la scélérate constitution civile du clergé du 12 juillet 1790 jusqu'à la tout aussi scélérate loi du 9 décembre 1905 et le concile Vatican II a achevé cette désertion des églises par la perte non point de la foi mais la perte de confiance envers les suppôts conciliaires duo-vaticanistes laissant à l'abandon tous ces édifices souffrant d'un défaut d'entretien et surtout d'utilisation conforme à leur destination, les vouant ainsi à la destruction ou à leur abandon au culte du veau d'or.

Qui plus est, le concile Vatican II a gravement endommagé voire saccagé les lieux de culte encore utilisés : maîtres-autels détériorés voire supprimés, tables dites de « repassage » à l'usage de messes protestantisantes, suppressions des tables de communion, abandon des ornements liturgiques et de bien des matériels dont l'usage est désormais inconnu aux officiants conciliaires duo-vaticanistes.

La déchristianisation tant par la République que par le concile Vatican II est telle que la raréfaction des vocations dans le clergé séculier est allée de pair avec celle des fidèles et le regroupement accéléré des paroisses au point que de nombreux diocèses vont se réduire à une seule paroisse unique alors que la règle était une paroisse par village au moins, voire une paroisse par église dans les villes de quelque importance. Il en va de même pour le clergé régulier qui a souffert pendant des décennies de l'interdiction des congrégations d'où l'abandon d'innombrables abbayes et monastères ainsi que des établissements d'enseignement. et des hôpitaux.

Il est certain que l'Église conciliaire ne les réutilisera pas car elle ne parviendra pas à redresser sa situation plus que compromise et désespérée la condamnant à mort. D'où la désaffectation de nombreux lieux de culte, voire leur cession ou leur prêt à d'autres destinations, le plus souvent inavouables y compris pour en faire des mosquées !

Pourtant, ces chapelles et églises mais aussi les écoles

notamment pourraient, depuis plusieurs décennies, retrouver vie et un entretien digne en conformité avec leur destination initiale en les confiant aux sociétés ecclésiastiques d'observance traditionnelle dont les principales sont la Fraternité sacerdotale Saint Pie X (FSSPX) fondée par Mgr Marcel LEFEBVRE, la Fraternité sacerdotale Saint Pierre (FSSP), l'Institut du Bon Pasteur (IBP), la Fraternité Saint Marcel (FSM), toutes issues de démembrements de la première, la Communauté Saint Martin (CSM), la Fraternité Saint Vincent Ferrier (FSVF), les Bénédictins du Barroux, les Capucins tridentins, les Dominicains tridentins... sans que cette liste soit exhaustive. La tradition tridentine est en plein développement et recherche constamment de nouveaux lieux de culte, si possible conformes à la célébration du rite tridentin. Elle dispose d'une réelle expertise dans la sauvegarde des lieux de culte et offre souvent des prix bien supérieurs à ceux du marché tant elle en a grand besoin comme dans l'exemple de l'abbaye de Pontigny pour laquelle la FSSP a offert près de 15 % de plus que le privé ainsi que le rappelait voici peu Sophie DURAND sur Riposte.

Les Bénédictins du Barroux ont leur abbaye Sainte Madeleine en Comtat Venaissin ; ils ont créé le monastère Sainte-Marie de La Garde à Saint-Pierre-de-Clairac en Agenais à partir d'un domaine préexistant.

Les Capucins tridentins ont créé l'important établissement Saint François à Villié-Morgon dans le Lyonnais ; ils ont fondé leur couvent Saint Antoine à Aurenque en Gascogne à partir d'un domaine agricole et l'établissement Saint Bonaventure à Pontchardon, près de Cour-Cheverny, en Touraine à partir d'un château renaissance ; ils sont à la recherche d'autres biens, qu'ils soient ecclésiastiques ou laïcs, devant inclure au minimum un terrain d'au moins un hectare pour le stationnement des fidèles et d'une prairie d'environ deux hectares pour les journées de retraite ainsi que des dépendances proches pour l'accueil des familles des Pères et des Frères ainsi que des fidèles de passage ou retraitants.

Les Dominicains tridentins sont établis à Avrillé et La Haye-

aux-Bonshommes ; les Dominicaines sont actives dans l'éducation comme à Fanjaux.

La FSSPX ouvre la suite de Saint-Nicolas-du-Chardonnet voici une quarantaine d'années, de très nombreux lieux de culte et en recherche sans cesse de préférence dans les villes ; ses établissements d'enseignement sont réputés comme Saint-Joseph-des-Carmes ou Saint Michel Bairicots et en développement constant.

La FSSP, la CSM et l'IBP étant en communion avec Rome ont davantage de facilité pour obtenir des églises. L'IBP est particulièrement actif avec le Centre Saint-Paul à Paris et l'ouverture d'un établissement d'enseignement en Périgord. La FSSP est aussi active dans l'enseignement et ses établissements très appréciés.

Toutes ces sociétés ecclésiastiques sont en plein essor et suscitent de très nombreuses vocations qui affluent dans leurs séminaires ; elles recherchent donc des biens ruraux et des biens urbains et surtout des chapelles et des églises si possible conformes à la célébration du rite tridentin, y compris pour remplacer certaines de leurs chapelles actuelles aménagées dans d'anciens ateliers de menuiserie ou d'anciens garages automobiles malgré la qualité de ces installations provisoires.

Il en va de même pour les autres sociétés ecclésiastiques tridentines citées et non citées malgré leur capacité à rendre vie à ces lieux de culte, malgré des offres financières importantes.

Hélas, l'Église conciliaire duo-vaticaniste refuse le plus souvent de leur attribuer les chapelles églises et autres dont elle n'a plus l'utilité compromettant ainsi leur raison d'être plutôt que de leur redonner ainsi une nouvelle vie digne pour des apostolats fructueux avec le retour de nombreux fidèles au bercail, dans la vigne de Notre Seigneur.

Pire encore, malgré des offres financières généralement supérieures, les pouvoirs publics refusent de leur vendre, comme à Pontigny en Bourgogne. La pénurie des lieux de culte est ainsi organisée tant par la République que par l'Église

conciliaire duo-vaticane, les deux faces de la même médaille jacobine et révolutionnaire, au détriment des sociétés ecclésiastiques tridentines alors que les lieux de culte sont pléthore et laissés à l'abandon, souvent en voie de ruines.

La civilisation française gréco-latine et judéo-chrétienne ainsi effacée progressivement et méthodiquement par la République, parti de l'étranger, des escrocs, des menteurs et des voleurs depuis 1792 à ce jour, la coallaboration de la République avec le mahométanisme va détruire la République et réduire simultanément les Français en dhimmitude et, par la suite, en esclavage : la croisade de Reconquête s'imposera alors et sera victorieuse ce qui rechristianisera les Français et la France aura alors sa place de royaume très chrétien du Fils aîné de l'Église avec le roi légitime sur le trône et sous la couronne en sa qualité de lieutenant de Dieu en France, ce qui permettra de sauver le patrimoine architectural français en général et celui religieux et catholique en particulier, tout en mettant fin aux abjections dites contemporaines, modernistes et de fort mauvais goût afin de privilégier l'harmonie du beau et de l'utile. Des moyens éprouvés existent pour y parvenir et le Cercle Légitimiste de France travaille à leur mise en action le moment venu.

Fernand CORTES de CONQUILLA

Cercle Légitimiste de France

fcdc@bbox.fr

16 décembre 2020